

Vidéo BRUT – L'offre spécifique clients fragiles (OCF)

En France, 4,1 millions* de personnes se trouvent en situation de fragilité financière.

Pour toutes ces personnes, l'offre spécifique de services est proposée par les banques.

Fin 2021, plus de 690 000 personnes ont choisi de profiter de l'offre spécifique (+ 15 % en 1 an, + 80 % en 3 ans*).

Être en situation de fragilité financière c'est notamment :

avoir accumulé 5 irrégularités ou incidents de paiement au cours d'un même mois, en fonction d'un niveau de ressources...

ou bénéficié de mesures de traitement du surendettement, ou avoir au moins un dossier déclaré recevable par la Banque de France...

... ou être inscrit depuis 3 mois au fichier central des chèques (FCC) pour chèque impayé ou retrait de carte bancaire.

Dans ce cas, votre banque va vous proposer l'offre spécifique qui permet de limiter les risques d'incidents et vous aide à retrouver une situation financière saine.

L'offre spécifique est facturée au maximum 3 € par mois.

Ses avantages :

C'est une offre complète avec des moyens de paiement adaptés et qui limite les risques d'incidents.

Elle inclut le plafonnement des commissions d'intervention...

... et le plafonnement des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, renseignez-vous auprès de votre banque.

+ d'infos sur lesclesdelabanque.com

** Estimation Banque de France à fin 2021*

**Rapport annuel de l'observatoire de l'inclusion bancaire juin 2022*